

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 1^{er} mai 2017 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	Poste #4 vacant
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes (abs)	Poste #6 vacant

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption de procès-verbaux du mois d'avril 2017

17-05-71

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux du 3 et 18 avril 2017.

3.2. Adoption des comptes à payer

17-05-72

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 21076-21126	62 921.95\$
Prélèvements no 1841 à 1861	43 951.34\$
Salaire des élus (Avril)	1 563.89\$
Salaires pompier (19/03 au 15/04)	324.28\$
Salaires employés (19/03 au 15/04)	15 890.51\$
Total	124 651.97\$

3.3 États financiers et états comparatifs au 30 avril 2017

17-05-73

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers et les états comparatifs au 30 avril 2017.

3.4 Procuration Revenu Québec/ClicSécuré

17-05-74

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que Marie-Josée Dubé, secrétaire administrative, (xxx xxx 082) et Martin Normand, directeur général (xxx xxx 524) soient autorisés à :

- consulter le dossier de l'entreprise (NEQ 8827200351) et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les conseillers apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Considérant que tous les administrateurs de la municipalité qui ont le droit de voter relativement aux résolutions ont signé le présent document, les résolutions sont adoptées et entrent en vigueur immédiatement. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

17-05-75 **3.5. Don Vinier – 50 ans et plus**

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don un vinier au club des 50 ans et plus pour leur activité « 45^e anniversaire de la fondation du club ».

17-05-76 **3.6. Don /École du Mistral -Méritas**

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à l'école du Mistral pour le Gala des Méritas 2017.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Aucun point

5. TRAVAUX PUBLICS
5.1 Programmation TECQ 2014-2018

17-05-77

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que :
 - Service de génie de la MRC de la Mitis, soit mandatée pour présenter une programmation de travaux partielle dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années de programme;

- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

5.2 Offre de service / programmation de prévention

17-05-78

Considérant que la Municipalité doit s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;

Considérant que la Municipalité doit utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;

Considérant que la Municipalité doit informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié;

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente de service de Société Mutuelle de Prévention inc. pour l'élaboration d'un programme de prévention selon les éléments du plan d'action SST au montant forfaitaire de 5 995\$ avant les taxes, dont le paiement s'échelonne sur trois ans.

5.3 Avis de motion / Règlement #221-11 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

17-05-79

Sylvain Deschenes donne avis de motion en vue de modifier le règlement # 221-11 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

6. URBANISME

Aucun point

7. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Maison de l'espoir/appui

17-05-80

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de la Maison de l'Espoir qui vise à installer et gérer des dépôts de vêtements dans les municipalités de la MRC de la Mitis. Présentement, la municipalité n'offrira pas de local et ne participera pas financièrement au projet.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-05-81

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21 :20 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général